

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
14 novembre 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 octobre 2003, à 15 heures

Président : Mme Zubčević (Vice-Présidente) (Croatie)
puis : M. Raubenheimer (Vice-Président) (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Science et technique au service du développement
- c) Mesures spécifiques répondant aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral
- d) Système financier international et développement
- e) Crise de la dette extérieure et développement
- f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Chowdhury (Bangladesh), Mme Zubčević (Croatie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (A/58/131-S/2003/703 et A/58/413)

- b) Science et technique au service du développement (A/58/3 (Suppl.), A/58/74 –E/2003/58, A/58/76, A/58/201 et A/58/204)**
- c) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/58/209 et A/C.2/58/3)**
- d) Système financier international et développement (A/58/369 et A/58/204)**
- e) Crise de la dette extérieure et développement (A/58/290, A/58/204 et A/58/437)**
- f) Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (A/58/388 et A/C.2/58/3)**

Introduction et débat général

1. **M. Chowdhury** (Sous-Secrétaire général et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur les résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (A/58/388), signale que le Programme d'action d'Almaty, adopté lors de cette Conférence, met l'accent sur les mesures spécifiques à appliquer par les pays en développement sans littoral et de transit avec l'aide de leurs partenaires de développement.

2. La première étape sur la voie de la mise en oeuvre du Programme d'action est l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration et du Programme d'action d'Almaty et le regroupement de

tous les points de l'ordre du jour intéressant les pays en développement sans littoral sous un point concernant le processus d'examen de ce Programme.

3. Le Bureau du Haut Représentant travaille sur un plan/feuille de route pour la mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty, qui sera examiné et adopté à la réunion consultative interorganisations qui aura lieu en janvier en coopération avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Bureau du Haut Représentant organisera aussi une réunion d'experts en vue de l'élaboration des modalités de suivi de la mise en oeuvre.

4. La Banque mondiale et les banques régionales de développement ont un rôle crucial à jouer dans la mise en oeuvre du Programme d'Almaty. Il a été demandé au Bureau du Haut Représentant de fournir une aide aux pays en développement sans littoral et de transit pour les réunions sous-régionales mentionnées au paragraphe 48 du Programme d'action d'Almaty (A/CONF.202/3, annexe I). Les efforts réalisés au niveau régional doivent pouvoir s'appuyer sur la participation active et bien concertée des organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, notamment les commissions régionales de l'ONU et les organisations d'intégration sous-régionales. Le Bureau du Haut Représentant ne ménagera aucun effort pour mobiliser et coordonner les ressources et impliquer ces organisations dans le processus.

5. Une autre priorité devant faire l'objet d'une action immédiate est le commerce international. Les pays en développement sans littoral et de transit doivent redoubler d'efforts dans le cadre de la reprise du cycle des négociations commerciales de Doha, après l'échec récent de Cancún. Ces pays doivent tirer parti programmes de coopération technique et de renforcement des capacités menés par les organismes des Nations Unies compétents et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

6. Le processus de mise en oeuvre des priorités 1 et 2 du Programme d'action d'Almaty doit commencer immédiatement. À cet égard, M. Chowdhury voudrait souligner l'importance de la reconstruction des « tronçons manquants » dans les réseaux de transports régionaux et sous-régionaux. Il tient aussi à signaler combien il importe d'oeuvrer plus résolument pour améliorer encore l'efficacité des infrastructures

existantes de transport grâce à la simplification, à l'harmonisation et à la normalisation des procédures et de la documentation douanière ainsi qu'à une utilisation accrue des technologies de l'information. Le Bureau du Haut Représentant engagera une action majeure pour promouvoir les conventions internationales dans le domaine du commerce et du transport de transit.

7. **M. Herman** (Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/58/369), souligne que ce rapport complète le principal document d'orientation établi par le Secrétaire général pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (A/58/216). Les vues exprimées dans les deux rapports sont celles du Secrétariat. Les conclusions et recommandations pertinentes du Secrétariat au titre du point 91 d) de l'ordre figurent dans ce dernier rapport.

8. Mettant en évidence trois grands problèmes qui revêtent de l'avis du Secrétariat une importance centrale pour l'« architecture financière internationale », M. Herman précise que le premier d'entre eux concerne la surveillance macroéconomique mondiale. Il existe dans le monde un très grand nombre de déséquilibres financiers majeurs et persistants, comme le transfert net de ressources financières par les pays en développement et les économies en transition, qui a atteint près de 200 milliards de dollars en 2002. Ce transfert, qui correspond à des sorties nettes de capitaux puisque les pays exportent davantage de biens et de services qu'ils n'en importent, doit être envisagé dans un contexte mondial, car il reflète des déséquilibres à l'échelle planétaire. Les transferts financiers nets des pays développés autres que les États-Unis, ainsi que ceux des pays en développement et des pays en transition, financent l'important déficit extérieur de l'économie américaine. Si celui-ci n'est pas maîtrisé, on court le risque d'une perte de confiance dans le dollar, ce qui susciterait de fortes variations des taux de change des grandes devises et de nouveaux chocs pour les flux commerciaux et financiers. Pour commencer à résorber les déséquilibres, il faut renforcer la demande intérieure dans les pays autres que les États-Unis. Il est difficile, toutefois, de savoir, comment s'y prendre pour réaliser cet objectif.

9. Le deuxième problème concerne les instruments disponibles pour combattre les crises financières. Le

Fonds monétaire international a réexaminé ses initiatives des six dernières années. En 2003, par exemple, les conditions d'accès à la Facilité de réserve supplémentaire du Fonds ont été précisées pour que la réaction officielle aux crises soit plus claire et plus prévisible. En outre, le Fonds a décidé de ne pas renouveler sa ligne de crédit préventive qui vient à expiration en 2003, car aucun pays n'a jamais demandé à en bénéficier. D'autres formes novatrices de financement public sont nécessaires, mais il est encore difficile de dire ce qu'elles doivent être.

10. Le troisième problème concerne l'efficacité et l'équité de la gouvernance multilatérale. Il est couramment reproché aux structures de gouvernance du FMI et des autres institutions financières multilatérales d'accorder un trop grand poids dans leurs processus décisionnels aux pays riches. Des moyens sont donc recherchés d'élargir le rôle des pays en développement et des pays en transition, mais cela ne se fera pas sans difficultés.

11. **M. Gleckman** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant les rapports du Secrétaire général sur l'impact des nouvelles biotechnologies, en particulier sur le développement durable, y compris la sécurité alimentaire, la santé et la productivité (A/58/76), sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins (A/58/209) et sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/58/290) indique que le premier rapport contient une analyse de l'impact des nouvelles biotechnologies, en particulier celles qui bénéficient au développement durable, à la sécurité alimentaire, à la santé et à la productivité économique. Il fournit des informations sur les secteurs et les pays où les biotechnologies contribuent à la productivité et au bien-être, définit les mesures nécessaires pour renforcer les capacités locales en matière de biotechnologie et contient des propositions pour améliorer le transfert de ces technologies, notamment vers les pays en développement et les pays à économie en transition. Le rapport souligne l'importance de la formulation par les gouvernements nationaux des politiques appropriées pour encourager l'acquisition, l'utilisation et le développement novateur d'applications sûres des biotechnologies. Il suggère aussi l'établissement d'un cadre intégré pour le développement des biotechnologies au sein du système des Nations Unies afin de faciliter l'élaboration de

politiques, la participation du secteur privé et le renforcement des capacités en matière de biotechnologie.

12. Le principal domaine de travail de la Commission de la science et la technique au service du développement pour la période 2001-2003 est le développement technologique et le renforcement des capacités pour améliorer la compétitivité à l'ère du numérique. La Commission s'est intéressée au transfert des technologies, aux activités de diffusion et au renforcement des capacités, en prêtant une attention particulière à la pénétration et aux applications des technologies de l'information et des communications (TIC). Un résultat important a été l'établissement d'un rapport sur les indices de développement des TIC, étudiant notamment la situation dans plus de 150 pays en matière de connectivité ou d'infrastructure, de mesures prises par les pouvoirs publics et de degré d'accès à l'Internet.

13. Le rapport sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins (A/58/209) décrit la situation en matière de transit en Asie centrale, y compris l'état actuel de l'infrastructure de transport. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) continuera à réaliser des travaux analytiques et à fournir une aide technique en faveur des pays en développement sans littoral de toutes les régions, afin d'aider ces pays à se développer et à tirer parti de l'intégration dans l'économie mondiale.

14. Le rapport sur la crise de la dette extérieure (A/58/290) donne une vue d'ensemble de la situation d'endettement, y compris les tendances récentes concernant la crise de la dette, la situation pour ce qui est de l'accumulation des réserves et le transfert net de ressources, les opérations d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le problème de la viabilité de la dette et les négociations sur l'allègement de la dette et la restructuration au Club de Paris.

15. M. Gleckmen sera heureux de fournir à la Commission toutes les informations supplémentaires dont elle pourrait avoir besoin durant son examen des questions relatives à la science et à la technique, aux pays de transit sans littoral ou à la crise de la dette.

16. *M. Raubenheimer (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la présidence.*

17. **M. Benmellouk** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait remarquer que la croissance de 5 % de l'APD en termes réels en 2002, soit seulement 0,23 % du PIB des pays donateurs, est encore loin des objectifs qui ont été fixés. Non seulement les flux de capitaux vers les pays en développement, notamment en Afrique, doivent être accrus, mais les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris à diverses réunions internationales, y compris à Monterrey et à Johannesburg, de façon que leurs politiques soient compatibles avec les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elles en favorisent la réalisation. Le Fonds monétaire international et les institutions financières internationales doivent véritablement contribuer à la réduction des coûts des risques financiers et faire en sorte que les pays en développement bénéficient de flux financiers positifs. Des moyens novateurs doivent être recherchés pour mettre en évidence d'autres sources publiques et privées de financement pour le développement. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent rappeler leur appel en faveur d'une utilisation des droits de tirages spéciaux pour le développement.

18. Il faut maintenant assurer sans plus attendre la participation des pays en développement au processus décisionnel des institutions financières internationales. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des efforts consentis par la Banque mondiale et le FMI pour mettre en évidence les possibilités de faire participer les pays en développement au processus décisionnel et leur demandent d'établir un calendrier précis à cette fin. Ils regrettent, cependant, l'absence de progrès concernant les mesures structurelles, qui exigeraient une réforme de la structure du capital des deux institutions et un réexamen du système de quotes-parts. Le Groupe des 77 et la Chine encouragent la Banque et le Fonds à continuer d'accorder toute l'attention voulue à cette question et demande aux pays développés de respecter les engagements qu'ils ont pris à Monterrey de corriger les anomalies du processus de décision dans les institutions de Bretton Woods.

19. Pour ce qui est de la question de l'allègement de la dette, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des efforts faits par les pays à faible revenu très endettés, en partenariat avec la Banque mondiale et le FMI, qui ont permis à 27 et à 8 pays d'atteindre, respectivement, les points de décision et d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Cependant, une certaine souplesse est requise dans l'application des critères d'« éligibilité » de façon à permettre aux pays concernés d'atteindre leur point d'achèvement, tout en préservant la viabilité de la dette. Tous les pays en développement, sans distinction, doivent bénéficier du même degré de flexibilité dans la gestion de la dette. Il est indispensable de tenir compte des liens entre la viabilité de la gestion de la dette et l'incidence des mesures d'allègement sur les progrès accomplis vers les objectifs de développement du Millénaire. En outre, l'analyse de la viabilité de la dette au point d'achèvement doit tenir compte de la conjoncture économique mondiale. Notant qu'il importe d'établir un cadre pour traiter de la question de la dette souveraine internationale des pays en développement, M. Benmellouk indique que la proposition d'établir un groupe d'experts pour étudier la dette et formuler des recommandations mérite d'être examinée.

20. S'agissant de la coopération internationale en matière de transit, M. Benmellouk considère que, si la Déclaration et le Programme d'action d'Almaty définissent un cadre de coopération, les objectifs de ce Programme ne peuvent être réalisés sans le soutien de la communauté internationale. M. Benmellouk demande donc instamment aux pays donateurs et aux institutions financières internationales et régionales d'aider les pays concernés à traduire dans la pratique le Programme d'Almaty. L'Assemblée générale a aussi un rôle central à jouer à cet égard en surveillant la mise en oeuvre du Programme, tout en publiant les directives et les orientations politiques nécessaires. Dans cette optique, le Groupe des 77 et la Chine demandent à nouveau que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement serve de centre de liaison pour le suivi du Programme d'action d'Almaty.

21. En ce qui concerne la science et de la technique au service du développement, M. Benmellouk considère que la biotechnologie doit être mise au service de la lutte contre la pauvreté, la famine, la maladie et le sous-développement et que les fruits de la biotechnologie doivent être partagés. Malheureusement, la révolution biotechnologique bénéficient aujourd'hui seulement aux pays en développement et aux entreprises occidentales, alors que tout une série d'obstacles sont placés sur le chemin des pays en développement.

22. M. Benmellouk espère, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que le Sommet mondial sur la société de l'information sera consacré aux moyens de faire progresser les technologies de l'information et des communications dans le monde en développement. À cette fin, toutes les parties prenantes sont invitées à participer activement au processus préparatoire et à continuer de fournir des ressources financières au fonds d'affectation spéciale établi par l'Union internationale des communications. L'Organisation des Nations Unies doit jouer contribuer de façon déterminante à assurer le transfert de savoir-faire et de technologies aux pays en développement à des conditions favorables et à promouvoir la science et la technologie dans ces pays. En conséquence, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment leur appel en faveur de la mise à disposition de la CNUCED de ressources financières suffisantes.

23. *M. Ranbenheimer (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la présidence.*

24. **M. Bernardini** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion que sont Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que des pays associés que sont la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, estime que l'effort qui doit être conjointement consenti pour répondre aux besoins et aux problèmes des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés est un élément indispensable de l'engagement plus large pris par la communauté internationale de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union européenne se félicite de la Déclaration et du Programme d'action d'Almaty, dont l'un des principaux objectifs est d'accroître la part des pays les moins avancés sans littoral dans le commerce mondial. Dans cette optique, elle regrette l'échec de la Conférence de Cancún, qui est une occasion manquée, en particulier pour les pays les moins avancés, de progresser vers l'objectif d'accès en franchise et hors contingent de leurs exportations, comme demandé dans la Déclaration de Doha. L'Union européenne reste convaincue que le renforcement de la libéralisation du commerce mondial ainsi qu'une amélioration des règles commerciales multilatérales et des activités de coopération pour le développement peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme de Doha pour le développement peut se traduire par gains

commerciaux pour les pays les moins avancés sans littoral grâce aux mesures prévues dans le domaine de la facilitation des échanges – les nouveaux engagements contractés à l'OMC pouvant, en outre, considérablement simplifier les procédures aux frontières et de transit – ou dans celui des services de transport, qui sont indispensables pour acheminer rapidement les produits sur le marché. L'Union européenne est donc prête à aller de l'avant à l'OMC, si les autres membres sont prêts à faire preuve d'une réelle détermination et de la flexibilité nécessaire pour obtenir des résultats tenant compte des intérêts de toutes les parties.

25. La mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty doit commencer par le renforcement des initiatives de coopération régionale existantes entre les pays en développement de transit et sans littoral ainsi que par la promotion de nouveaux accords entre ces pays. La communauté des donateurs doit jouer un rôle important à cet égard. L'Union européenne fournit déjà une aide financière et technique en faveur de politiques et de stratégies durables et de l'infrastructure et des services de transport, comme les routes et les chemins de fer, et elle finance actuellement plusieurs projets dans les pays les moins avancés sans littoral qui visent à faciliter les échanges, à moderniser les procédures douanières et à fournir un appui dans le domaine des échanges. La mise en oeuvre ultérieure de ces projets doit s'inscrire, toutefois, dans le cadre d'une stratégie nationale de développement cohérente et être conforme aux règles convenues au niveau international.

26. L'Union européenne est déterminée à mettre en oeuvre le Plan d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et accorde une attention particulière aux besoins spécifiques de ces pays, qui doivent être les premiers bénéficiaires des stratégies de réduction de la pauvreté. Parmi les questions revêtant une importance vitale pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Bruxelles figurent la responsabilisation, la bonne gouvernance, l'État de droit et le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés.

27. Pour ce qui est de la responsabilisation, l'approche participative privilégiée dans les activités de réduction de la pauvreté est indispensable pour promouvoir l'adoption d'une stratégie favorable aux pauvres. Dans certains cas, toutefois, les consultations se sont révélées inefficaces ou n'ont eu qu'une incidence limitée en raison de la faiblesse de la société civile dans nombre des pays les moins avancés.

L'approche participative doit être renforcée pour toutes les composantes de la société civile, en particulier les pauvres, les femmes et les minorités. Cependant, une telle approche ne peut produire les résultats escomptés que si elle est menée dans un environnement favorable, où prévalent la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance. En outre, le rôle des parlements nationaux dans le processus décisionnel doit être renforcé. À cet égard, l'Union européenne a l'intention d'engager un débat dans les mois à venir sur le concept de bonne gouvernance dans le cadre de sa politique de développement.

28. L'Union européenne reconnaît que des exigences excessives de la part de la communauté des donateurs peuvent se traduire par des coûts d'opportunités et de transaction excessifs pour les pays les moins avancés. Ainsi, la Réunion à haut niveau sur l'harmonisation, qui s'est tenue à Rome en février 2003, a encouragé les pays partenaires à mettre au point une approche par pays mettant l'accent sur l'appropriation, la prise en charge par l'État, le renforcement des capacités, la différenciation des modalités de l'aide et de l'implication de la société civile et des protagonistes non étatiques. L'Union européenne soutient en conséquence la demande des pays les moins avancés qui souhaitent que les stratégies et les priorités en matière de réduction de la pauvreté soient définies dans le cadre d'un seul processus analytique mené au niveau national et réaffirme l'engagement qu'elle a pris aux termes du Plan d'action de Bruxelles de soutenir les efforts entrepris par ces pays dans le domaine de la protection de l'environnement, conformément au Plan d'application de Johannesburg.

29. L'Union européenne considère que l'intégration sans heurt et progressive des pays les moins avancés de l'économie mondiale est une priorité, compte dûment tenu de leurs choix et de leurs priorités politiques. L'initiative « Tout sauf les armes » donne un signal précis des intentions de l'Union européenne à cet égard. L'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral a encore été enforcée par la décision de décembre 2002 concernant leur accession à l'OMC. L'accélération et la facilitation de l'accession de ces pays à l'OMC est un élément du Plan d'action de Bruxelles auquel l'Union européenne est particulièrement attachée.

30. Pour ce qui est du financement, M. Bernardini réaffirme la volonté de l'Union européenne de porter

l'APD à 0,39 % du revenu national brut d'ici à 2006, comme première étape vers la réalisation de l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies. S'agissant de l'allègement de la dette, il signale que l'Union européenne verse une contribution d'environ 1,8 milliard d'euros au Fonds fiduciaire PPTE, sur un total de contributions annoncées de 2,5 milliards d'euros.

31. **M. Løvald** (Norvège) indique que sa délégation partage l'avis du Secrétaire général, figurant au paragraphe 25 du rapport sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/58/290), selon lequel des augmentations sensibles des dépenses sont nécessaires pour améliorer les conditions d'existence et pour progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport exagère cependant l'importance de l'allègement de la dette par rapport aux autres mesures. S'agissant de la lenteur de la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE, il présente aussi les choses de façon un peu déséquilibrée. Les retards peuvent être attribués en majeure partie aux difficultés rencontrées pour élaborer des stratégies crédibles de réduction de la pauvreté, que les pays peuvent s'approprier. L'Initiative prend simplement un peu plus de temps que prévu. Une forte réduction des charges au titre du service de la dette intervient une fois que le pays concerné a atteint son point de décision. Se concentrer exclusivement sur le petit nombre de « sorties » du mécanisme PPTE au lieu de considérer le grand nombre des pays bénéficiant d'une réduction spectaculaire de leur service de la dette peut conduire à de fausses spéculations.

32. Le traitement PPTE des pays qui subissent des conflits armés présuppose la constitution d'un gouvernement légitime, mais le Secrétaire général a raison de demander qu'il soit fait preuve de souplesse face à chaque situation. Cependant, étant donné que ces opérations ont jusqu'ici été totalement financées par les pays donateurs, on peut s'interroger sur les avantages d'établir un fonds fiduciaire.

33. La délégation norvégienne partage les préoccupations exprimées dans le rapport quant à la viabilité à long terme de la dette et se félicite que le FMI et la Banque mondiale aient pris des mesures correctives. Lorsque les pays ont atteint leur point d'achèvement, il est tout à fait justifié qu'ils bénéficient de nouveaux allègements sur la base des accords précédents (topping up), alors que financements supplémentaires paraissent s'imposer. La

Norvège continuera de demander avec insistance un réexamen de la méthodologie du FMI et de la Banque mondiale, de façon que les annulations supplémentaires de la dette décidées volontairement et bilatéralement soient véritablement considérées comme un allègement supplémentaire. Une situation dans laquelle les créanciers qui sont plus généreux subventionnent ceux qui le sont moins est inacceptable.

34. La Norvège regrette le manque de consensus concernant le mécanisme de restructuration de la dette souveraine; la recherche plus active de dispositifs de restructuration doit viser à définir des arrangements pratiques pouvant faire l'objet d'un consensus. L'importance d'une saine gestion de la dette est évidente. Malgré les efforts faits par un grand nombre d'institutions, la coordination peut être encore beaucoup renforcée. Afin d'améliorer l'efficacité, la Norvège a proposé de constituer un groupe consultatif sur la gestion de la dette.

35. Il est grand temps que la viabilité de la dette à long terme devienne le principe directeur de la renégociation de la dette avec les pays à revenu intermédiaire et les pays non couverts par l'Initiative PPTE également. La Norvège soutient fortement la poursuite des délibérations au Club de Paris sur l'Approche d'Evian et l'actualisation des dates butoirs, aussi longtemps qu'est sauvegardée la possibilité d'octroyer de nouveaux crédits dans l'intérêt des pays débiteurs eux-mêmes. Il semble difficile d'envisager que la date butoir uniforme proposée par le Secrétaire puisse faire l'objet d'un soutien suffisant de la part des créanciers. Des instruments flexibles comme les échanges « dette contre développement », regroupant plusieurs créanciers et débiteurs dans le cadre de mécanismes de coopération, méritent également d'être appuyés. Les pays créanciers doivent aussi coordonner leurs échanges de créances.

36. **Mme Liu Hua** (Chine) note que la Chine ayant elle-même engagé une stratégie de revitalisation grâce à la science et à l'éducation, elle comprend les difficultés rencontrées par les pays en développement dans ce domaine. Il faut que les pays développés fournissent aux pays en développement une aide accrue dans le domaine du transfert de technologies et du renforcement des capacités, ce qui est une condition indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

37. La mise en oeuvre des résultats de la Conférence d'Almaty sur la coopération en matière de transport en transit exige que toutes les parties concernées fassent des efforts concertés, conjointement avec les pays en développement sans littoral et de transit, afin de traduire leurs engagements dans la pratique. Le Gouvernement chinois continuera de soutenir ces pays dans leurs efforts de développement.

38. Pour ce qui est des points 91 d) et e), Mme Liu Hua indique que sa délégation a noté certaines recommandations utiles contenues dans le rapport du Secrétaire général. L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont fait des efforts depuis la Conférence de Monterrey pour améliorer la situation de la dette extérieure, mais beaucoup reste à faire.

39. Enfin, il est nécessaire de réformer le système financier international et d'établir un ordre économique international juste et équitable. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle actif à cet égard.

40. Deuxièmement, les efforts consentis pour mobiliser à la fois des ressources financières internationales et nationales en faveur du développement doivent être intensifiés. La Chine demande instamment aux pays développés de respecter leur engagement de consacrer 0,7 % du PIB à l'APD et souligne que la tendance à politiser l'aide au développement doit être évitée.

41. Troisièmement, les opérations d'allègement de la dette doivent être accélérées et simplifiées. Si des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE, le processus s'est ralenti. La Chine souscrit aux propositions du Secrétaire général visant à accélérer et à rationaliser l'Initiative et à accroître le montant des allègements de dette. Les pays développés ne doivent pas intégrer la réduction de la dette dans l'APD, mais doivent apporter à l'Initiative des capitaux nouveaux et supplémentaires. Le Gouvernement chinois a signé des accords d'allègement de la dette avec 31 pays africains pour un montant total de 1,05 milliard de dollars.

42. Enfin, les principes d'appropriation et d'exercice du pouvoir décisionnel par les pays en développement doivent être respectés et les capacités de ces pays doivent être renforcées. Les institutions internationales et les pays donateurs doivent tirer des enseignements du passé : l'imposition de politiques comme la

privatisation, la libéralisation et la réforme du marché a généralement échoué.

43. **M. Isakov** (Fédération de Russie) considère que la stabilité du système financier international est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu en particulier de la nécessité d'assurer un rythme de libéralisation des marchés financiers correspondant strictement aux conditions particulières des différents pays. L'efficacité des systèmes financiers et bancaires nationaux est aussi indispensable à la mobilisation de ressources nationales pour le développement. La délégation de la Fédération de Russie estime que l'Organisation des Nations Unies contribue positivement à l'élaboration d'approches communes pour le renforcement du système financier international et attache une importance particulière au prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

44. L'allègement de la dette, en particulier pour les PPTE, est la source la plus importante de financement du développement. Tous les créanciers des pays les plus pauvres doivent participer à la mise en oeuvre de cette Initiative et la Fédération de Russie soutient les efforts du FMI et de la Banque mondiale dans cette optique. Le Président de la Fédération de Russie a confirmé qu'il continuera à contribuer au processus d'allègement de la dette; au cours des trois dernières années, la Russie a annulé des dettes de pays en développement pour un montant total de 27,2 milliards de dollars. Il est vrai qu'un grand nombre de pays couverts par l'Initiative PPTE ne mettent pas en oeuvre de façon satisfaisante les programmes de réforme du FMI. La Russie pourrait accepter la prolongation de l'Initiative jusqu'à la fin de 2004, mais ce répit doit être utilisé pour mettre au point les mesures adaptées à l'intention des pays qui ne respectent pas les règles. La prolongation de l'Initiative doit être accompagnée de la fourniture de ressources suffisantes; l'assouplissement des critères de participation pourrait être nuire à ses principes fondamentaux.

45. La délégation de la Fédération de Russie attache une grande importance aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et estime que son rôle de coordination doit être renforcé face au regain d'intérêt accordé par les organismes des Nations Unies à la composante science et technique de leurs activités.

46. La Russie participe activement aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information et espère qu'à sa réunion de novembre le Comité préparatoire sera en mesure de prendre des décisions généralement acceptables sur l'ordre du jour. Celui-ci ne doit pas être limité aux aspects techniques de la résorption de la fracture numérique, mais doit servir de cadre plus général à l'examen de l'incidence de la nouvelle société de l'information et de l'utilisation efficiente des technologies de l'information et des communications en faveur du développement durable.

47. La délégation de la Fédération de Russie soutient les décisions de la Conférence d'Almaty sur la coopération en matière de transport en transit et se félicite du Programme d'action.

48. **M. Moleko** (Lesotho), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), note que la recherche de solutions aux problèmes des pays en développement de transit et sans littoral a eu pour point culminant l'adoption du Programme d'action d'Almaty. La Déclaration du Millénaire a demandé aux donateurs d'accroître leur aide financière et technique à ces pays et de les aider à améliorer leurs infrastructures de transport de façon qu'ils puissent bénéficier du système commercial mondial.

49. Les pays de la SADC ont déjà progressé en établissant une Direction de l'infrastructure et des services, qui comporte un comité technique sur les transports et les communications. Ils ont aussi adopté un Protocole sur les transports, les communications et la météorologie et travaillent à la mise en place de systèmes régionaux de couloirs commerciaux et de transport reliant tous les membres de la Communauté; ces couloirs peuvent être aussi utiles à d'autres pays. Mais ces initiatives sont insuffisantes pour résoudre le problème du niveau élevé des coûts de transit et de transport et la SADC demande instamment à la communauté internationale et au secteur privé d'apporter leur appui.

50. La SADC espère que la mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty sera poursuivie vigoureusement, en particulier pour ce qui est du lien entre le commerce et le transport. Les pays développés ont été invités à s'assurer que les pays en développement sans littoral et de transit soient intégrés dans le système commercial mondial; l'échec de la Conférence de Cancún n'augure rien de bon à cet

égard. Tel qu'il est actuellement configuré, le système commercial international empêchera les pays en développement de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

51. **Mme López** (Venezuela) estime que la question de la dette extérieure et du développement revêt une importance centrale pour la croissance économique durable et pour le développement; il existe en effet une relation structurelle entre la dette extérieure et le progrès du développement. Le coût élevé de la dette extérieure a transformé les pays en développement en exportateur net de capital et pèse sur leur capacité de développement. Les options offertes lors des conférences internationales ont parfois eu des effets intéressants, mais la plupart des pays en développement sont encore confrontés à une lourde charge d'endettement.

52. Malgré la grave contraction de l'activité économique enregistrée depuis la fin de 2002, le Venezuela s'efforce de respecter ses engagements en matière de dette extérieure et a pris des mesures pour accroître ses réserves internationales. Il a aussi pu réduire ses charges d'intérêts de plus de 8 points de pourcentage par rapport au deuxième semestre de 2003. Ces mesures ont contribué à améliorer les perspectives de croissance du pays. Le Venezuela redemande à nouveau à la communauté internationale de revoir ses conditions de financement eu égard à la charge de la dette et aux caractéristiques spécifiques de chaque pays. Les conditions inflexibles imposées à l'heure actuelle sont un obstacle de plus en plus important à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Le Gouvernement vénézuélien estime que l'accès à la science et à la technologie est indispensable pour accroître la production et la productivité et il encourage des programmes de formation scientifique, alloue des ressources aux instituts de recherche et crée des centres de formation. Le Venezuela attend bien entendu avec impatience le prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

54. **Mme Monteith** (Jamaïque), parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, espère que les objectifs essentiels du Sommet mondial sur la société de l'information seront notamment de formuler des politiques permettant à la communauté internationale de tirer parti de manière

équitable des possibilités créées par les technologies de l'information et des communications. Les sociétés qui accordent une plus grande priorité à l'utilisation de ces technologies pour le développement social, économique et culturel ont une démarche de loin préférable à celles qui considèrent la technologie comme une fin en soi.

55. Malgré leurs différences, les pays des Caraïbes sont tous désireux d'améliorer leur situation économique et d'améliorer les conditions de vie de leur population. La santé, l'environnement, l'agriculture, le commerce et l'industrie peuvent beaucoup bénéficier des applications scientifiques et technologiques. Mme Monteith signale plusieurs initiatives prises au niveau régional pour regrouper les ressources et l'expertise en faveur du développement à long terme.

56. Afin de mieux tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles évolutions de la science et de la technologie, la région doit renforcer ses systèmes nationaux d'innovation et les relier à la société mondiale de l'information. Les membres de la CARICOM comptent donc sur la poursuite de partenariats avec des entités gouvernementales et du secteur privé en dehors de la région.

57. La CARICOM se félicite également de l'établissement à l'ONU du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et notamment du lancement de centres régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, car elle est fermement persuadée que la maîtrise des possibilités offertes par ces technologies est indispensable au développement, à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des groupes marginalisés.

58. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur l'impact des nouvelles biotechnologies (A/58/76), Mme Monteith indique que les effets négatifs que ces technologies peuvent avoir sur la santé publique et les écosystèmes fragiles constituent un sujet de préoccupation. Les systèmes réglementaires et de gestion visant à minimiser les conséquences négatives potentielles doivent être encouragés, mais ces mesures ne doivent pas être utilisées pour établir une discrimination à l'encontre des exportations de pays en développement.

59. Mme Monteigh regrette l'absence d'un régime international global imposant aux États l'obligation légale de respecter et de protéger le savoir traditionnel et note que, du fait du piratage biologique auquel les

industries des pays développés se livrent dans le monde en développement, les pays en développement ne peuvent tirer pleinement parti de leurs propres processus traditionnels pour faire progresser le développement. Mme Monteigh s'inquiète également du rythme de mise en oeuvre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité et se félicite de la proposition du Secrétaire général visant l'établissement d'un cadre intégré pour le développement de la biotechnologie, sous les auspices de l'ONU, afin d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et d'aider ces pays à mettre en valeur leurs ressources humaines pour le développement de la biotechnologie.

60. La rapidité de la transformation technologique et économique planétaire exige une action urgente au niveau mondial pour donner à tous la possibilité de tirer parti de cette transformation. Afin de tirer pleinement parti des avantages potentiels de la technologie, la communauté internationale doit accepter de redoubler d'efforts pour encourager l'égalité et un accès partagé au progrès scientifique et technologique. La Communauté des Caraïbes attend avec impatience la consolidation des travaux dans tous leurs organes et organismes compétents des Nations Unies pour la promotion de cet objectif.

61. **M. Qamar** (Pakistan) indique que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, bien qu'inadéquate, reste un mécanisme important pour les 42 pays concernés. Cependant, il n'existe pas de mécanisme comparable pour faire face aux problèmes des autres pays ayant une charge d'endettement élevée et ne répondant pas aux critères pour bénéficier de l'Initiative PPTE, notamment le critère de revenu par habitant. La viabilité de la dette des pays en développement à revenu intermédiaire non seulement est essentielle pour la croissance économique de ces pays, mais est importante pour le fonctionnement sans heurt de l'économie mondiale. Dans le même ordre d'idées, le remboursement de la dette aggrave la pauvreté absolue.

62. Les pays développés et les institutions financières internationales doivent revoir leurs politiques d'allègement de la dette et prendre des mesures immédiates pour apporter une solution durable aux problèmes d'endettement extérieur de tous les pays en développement. Les formes nouvelles et novatrices d'allègement de la dette doivent être sérieusement

étudiées. Dans cette optique, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle clef dans la mise en oeuvre d'une stratégie d'ensemble.

63. Pour ce qui est du point 91 d) de l'ordre du jour, M. Qamar souligne la nécessité d'une réforme de l'architecture financière internationale. Étant donné que les décisions et les politiques des institutions de Bretton Woods ont une incidence sur tous les pays, ces institutions doivent privilégier des processus plus participatifs et transparents. L'aptitude des pays en développement à influencer sur la forme et le contenu du programme international de développement doit être améliorée. Le Pakistan attend avec impatience l'achèvement rapide des travaux visant à renforcer le droit de vote et la participation des pays en développement dans ces institutions. Il estime cependant que la question ne peut être abordée de manière efficace que par un ensemble complet de mesures et qu'elle exigera que l'on se concentre sur de véritables programmes de développement et réformes structurelles.

64. M. Qamar se félicite des résultats de la récente Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, qui marque une première étape dans la mise en évidence des besoins et préoccupations particulières de ces pays. Le Pakistan s'attache à fournir un accès en transit commode, efficace et rapide à ses voisins sans littoral afin de les aider à développer leurs échanges internationaux. Non seulement il modernise son système existant de routes et de voies ferroviaires, mais a aussi commencé à construire de nouveaux réseaux routiers, ports et infrastructures connexes. M. Qamar espère que les efforts faits par le Pakistan et les autres pays en développement sans littoral et de transit seront complétés par des apports correspondants d'aide financière et technique de la part des donateurs, des institutions internationales et des autres parties prenantes.

65. **M. Haddad** (Yémen) estime que l'endettement extérieur nuit gravement aux efforts faits par les pays pauvres très endettés (PPTÉ) pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. En 2002, l'endettement extérieur des pays en développement a dépassé 2 384 milliards de dollars. Les procédures d'allègement de la charge de la dette des pays concernés sont encore trop lentes; les Ministres des finances des pays endettés ont estimé que le retard pris

dans le processus d'allègement de la dette est dû à l'impuissance à simplifier les conditions imposées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. La nature et le contenu des programmes globaux de réforme structurelle et économique doivent être adaptés aux conditions de chaque pays. La délégation yéménite tient à souligner la nécessité d'une marge de sécurité pour protéger les PPTÉ des chocs extérieurs et pour encourager un financement d'urgence fondé sur l'évaluation annuelle de la viabilité de la dette, de façon à ne pas réduire les fonds disponibles, en particulier pour les programmes de lutte contre la pauvreté.

66. Comme les autres pays en développement, le Yémen attache une grande importance aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information et se félicite de la décision prise de tenir le Sommet en deux phases. La délégation yéménite espère que le Sommet abordera les principales préoccupations des pays en développement concernant l'acquisition des technologies de l'information et des communications et le développement des moyens dont ils disposent au niveau national pour appliquer ces technologies aux divers secteurs du développement et faire face ainsi aux enjeux imposés par le déficit d'information entre les pays développés et les pays en développement. Le projet de déclaration et le projet de plan d'action doivent aussi refléter une vision commune de la société de l'information, ayant pour finalité essentielle le bien-être de l'humanité.

67. Les débats sur la réforme de la structure financière internationale tenus lors de la session précédente de l'Assemblée générale ont mis en relief la nécessité de politiques équitables pour atténuer les crises financières extérieures et encourager une saine gestion économique, de façon à accélérer la croissance économique et à éliminer la pauvreté. Le Consensus de Monterrey a été l'occasion d'émettre de nouvelles idées dans le cadre général de la réforme monétaire internationale, en particulier pour ce qui est du financement et du développement, et de la plus grande participation des pays en développement au processus décisionnel des institutions de Bretton Woods. La délégation yéménite souhaite que la communauté internationale saisisse l'occasion pour engager un débat à haut niveau sur le financement du développement, tirant parti des idées de réforme de la structure financière internationale.

68. **M. Kenyuru** (Kenya), faisant référence au document A/58/369, appelle l'attention sur le niveau élevé des transferts extérieurs nets de ressources financières des pays en développement et note que des transferts nets négatifs en période de ralentissement de la croissance économique mondiale sont particulièrement dommageables au développement. M. Kenyuru convient qu'il est nécessaire d'accélérer la réforme financière internationale, tout en permettant aux pays en développement de puiser dans les transferts potentiels de ressources financières, de façon à accélérer leur croissance économique et à éliminer la pauvreté. Les politiques macroéconomiques des différents pays ne porteront leurs fruits que si la gouvernance du système financier international est cohérente et équitable. Une participation accrue des pays en développement au processus de décision économique international est indispensable.

69. La baisse continue des prix des produits de base mine les efforts des pays en développement. Un système commercial multilatéral équitable, fondé sur un meilleur accès aux marchés des exportations des pays en développement, peut sensiblement réduire la charge d'endettement de ces pays. Le Kenya n'est pas persuadé que l'Initiative PPTTE puisse, compte tenu de sa forme et de sa portée actuelles, répondre efficacement aux problèmes rencontrés par l'ensemble des pays concernés et demande que des ressources supplémentaires soient fournies pour soutenir l'Initiative et que soit adopté un nouveau cadre pour répondre aux besoins des autres pays pauvres endettés.

70. La délégation kenyane se félicite de la Déclaration d'Almaty, qui reconnaît que le partenariat et la coopération sont indispensables pour développer les infrastructures requises et assurer l'accès au marché mondial dans l'intérêt de tous. La mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty réduirait sensiblement l'écart entre les pays en développement sans littoral et de transit, d'une part, et les pays industrialisés, de l'autre. M. Kenyuru insiste donc sur le rôle que doit jouer le Bureau du Haut Représentant non seulement pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action mais aussi pour mobiliser les ressources nécessaires au développement des infrastructures de transport en transit. Il partage l'opinion selon laquelle la coopération dans le domaine du transport en transit stimulerait l'économie des pays en développement de transit.

71. Le Kenya est un membre actif de diverses organisations régionales et sous-régionales concernées entre autres, par l'harmonisation de la législation dans le domaine des transports et la normalisation des règles de présentation de documents, afin de faciliter l'accès et le commerce transfrontaliers. Le Gouvernement kenyan prévoit de construire des réseaux routières et ferroviaires dans ce contexte, mais ces plans ont été retardés par un manque de ressources. M. Kenyuru demande donc instamment aux partenaires en matière de développement de soutenir les initiatives du Kenya, qui doivent permettre de développer suffisamment ses infrastructures.

72. **M. Gerus** (Biélorus) signale que le fonctionnement efficace du système financier international joue un rôle significatif dans la réalisation des objectifs de développement convenus, mais que sa structure doit être encore améliorée et rendue plus transparente. Les institutions financières internationales doivent accorder une plus grande attention à la recherche de moyens novateurs d'accroître la participation des États en développement et des États en transition à l'adoption des décisions économiques internationales. Dans le cadre des réformes nécessaires, la délégation du Biélorus prône une approche plus équilibrée des débiteurs et des créanciers pour ce qui est des mesures réglementaires, ainsi que des dispositifs qui affectent moins la souveraineté des pays et rendent les institutions multilatérales plus démocratiques.

73. Les institutions financières internationales doivent aussi soutenir plus activement les efforts faits par les États en développement et les États en transition pour développer les TIC. Dans son rapport sur le travail de l'Organisation (A/58/1), le Secrétaire général relie à juste titre les espoirs d'une plus grande efficacité du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies au renforcement de la coopération entre l'Organisation et les institutions de Bretton Woods. La délégation du Biélorus est favorable à la participation des chefs de secrétariat de ces institutions aux réunions de printemps du Conseil économique et social, car cela devrait faciliter un débat sur les mesures communes concrètes à prendre par les organisations internationales pour la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Elle espère pouvoir étudier toutes ces questions de façon plus approfondie lors du

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

74. **M. Mpundu** (Zambie) estime que la crise de la dette a essentiellement pour origine les termes de l'échange défavorables des pays en développement. Il est temps de résoudre les problèmes d'endettement extérieur de ces pays, de façon qu'ils puissent utiliser les ressources rares dont ils disposent pour remédier à leurs problèmes de développement. La dette extérieure de la Zambie a atteint 7,1 milliards de dollars en décembre 2002 et la situation du pays est aggravée par la détérioration des termes de l'échange. La Zambie a utilisé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, dans le cadre de laquelle une performance satisfaisante est l'une des conditions nécessaires pour pouvoir atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Cependant, malgré les politiques macroéconomiques qu'elle a introduites, la Zambie n'atteindra pas le point d'achèvement d'ici à décembre 2003. Elle soutient donc sans réserve l'appel lancé dans le Consensus de Monterrey en faveur de la pleine mise en oeuvre de l'Initiative PPTE ainsi que l'appel de l'Assemblée générale en faveur de la recherche d'une solution durable aux problèmes de l'endettement extérieur. La Zambie demande instamment aux institutions multilatérales et aux pays donateurs d'envisager d'annuler les dettes des pays en développement.

75. **M. Langmore** (Observateur de l'Organisation internationale du travail) est d'avis qu'il faudra apporter des changements majeurs de stratégie pour accélérer suffisamment le taux de progression de l'emploi pour répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux autres objectifs. Tous les pays ont convenu d'accorder une grande priorité à la croissance de l'emploi, ce qui a des conséquences pour la politique macroéconomique; il n'est donc pas très rationnel que certains documents de stratégie de réduction de la pauvreté n'incluent pas l'emploi parmi les objectifs macroéconomiques et que les institutions financières ne les encouragent pas à le faire.

76. Dans nombre de pays, les contraintes monétaires sont si importantes que l'accès au crédit est difficile et que les taux d'intérêt sont à des niveaux très élevés. L'offre de crédit à des taux raisonnables est indispensable à la création de nouvelles entreprises et à leur expansion. La politique budgétaire peut aussi influencer positivement sur la progression des possibilités d'emploi. La croissance de l'emploi peut être en effet

encouragée par des hausses bien choisies des dépenses visant directement des améliorations équitables des services. D'après certaines données, les pays en développement auraient tout à gagner à chercher à augmenter leur capacité de dépenses par une augmentation de leurs recettes. M. Langmore note aussi que l'assistance technique pour l'amélioration de l'administration fiscale est une forme particulièrement efficace par rapport aux coûts de coopération pour le développement.

77. L'augmentation des financements extérieurs à des conditions de faveur est indispensable et M. Langmore cite la libéralisation des marchés financiers et l'instabilité ultérieure de l'offre monétaire et des taux d'intérêt comme le changement le plus notable de l'environnement macroéconomique de ces 30 dernières années. Du fait du risque de déstabilisation des économies par les flux de capitaux à court terme dans les marchés financiers libéralisés, les préférences des financiers occupent une place prépondérante dans l'esprit des responsables économiques nationaux, faisant ainsi pencher la balance en faveur de la réduction des dépenses. La libéralisation financière peut donc être doublement dommageable, entraînant à la fois une augmentation de la pauvreté et la réduction de la capacité des États d'alléger les souffrances des pauvres. Les pays qui n'ont pas encore totalement libéralisé leur système devraient se montrer prudents pour ce qui est de l'ampleur et de l'échelonnement de la libéralisation et adopter une politique modérée. Les pays qui ont déjà libéralisé devraient étudier comment ils peuvent le mieux échapper au cercle vicieux du renforcement de la surveillance ou d'une réglementation sélectives, sans accroître la prime de risque sur leurs titres. Une coopération internationale de grande ampleur est aussi essentielle.

La séance est levée à 18 h 5.